

**Convocation du 31/05/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

**Excusés avec procuration**

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

**Absents**

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

### 3.

## FONCTION PUBLIQUE – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION N° 4

Mme le Maire donne la parole à M. LEBEL qui rappelle les engagements de la collectivité et notamment sa politique en matière d'avancement de grade dès lors que les agents ont démontré leur valeur professionnelle et que la pérennité des heures du poste confié est assurée.

Il est proposé de faire évoluer le tableau des effectifs de la façon suivante :

SUPPRESSION DE POSTE					
Service	Catégorie	Grade	Temps de travail	Date	Nombre de poste
EDUCATION	C	Agent animation principal 2 <sup>nd</sup> e classe	28.03/35	01/07/2023	1
SOCIAL	A	Assistant socio-éducatif	35/35	01/07/2023	1
MOYENS GENERAUX	C	Adjoint administratif principal 2 <sup>nd</sup> e classe	22.50/35	01/07/2023	1
RAYONNEMENT	C	Adjoint technique principal 2 <sup>nd</sup> e classe	35/35	01/07/2023	1
EDUCATION	C	ATSEM principal 2 <sup>nd</sup> e classe	29.50/35	01/09/2023	1
ACCUEIL PROXIMITE	A	Attaché principal	35/35	01/11/2023	1
EDUCATION	C	Adjoint technique	30.50/35	01/12/2023	1

CREATION DE POSTE					
Service	Catégorie	Grade	Temps de travail	Date	Nombre de poste
EDUCATION	C	Agent animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	28.03/35	01/07/2023	1
SOCIAL	A	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	35/35	01/07/2023	1
MOYENS GENERAUX	C	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	22.50/35	01/07/2023	1
RAYONNEMENT	C	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35/35	01/07/2023	1
EDUCATION	C	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	29.50/35	01/09/2023	1
ACCUEIL PROXIMITE	A	Attaché hors classe	35/35	01/11/2023	1
EDUCATION	C	Adjoint technique principal 2 <sup>nd</sup> e classe	30.50/35	01/12/2023	1
RAYONNEMENT	C	Adjoint du patrimoine	35/35	15/09/2023	1
SOCIAL	C	Agent social	35/35	01/08/2023	1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE la modification n° 4 du tableau des effectifs.**

**CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, de signer tout courrier ou toute convention liée à ce versement**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-3-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023

**Convocation du 31/05/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

**Excusés avec procuration**

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

**Absents**

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

## 4.

# CULTURE – LECTURE PUBLIQUE - Autorisation de supprimer des documents du fonds des bibliothèques de la Parenthèse

Mme le Maire donne la parole à Mme PERCHER, Conseillère déléguée à la lecture publique, qui rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**AUTORISE, dans le cadre d'un programme de désherbage, les agents chargées de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :**

**Suppression de la base bibliographique informatisée**

**Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document**

**DONNE son accord pour que ces documents soient, selon leur état :**

**Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin. (APF, Ressourceries, etc...)**

**Ou Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-4-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023



**Convocation du 31/05/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

**Excusés avec procuration**

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

**Absents**

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

## 5.

# FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION - Approbation d'une convention pour l'animation de la St Maurice

Mme le Maire donne la parole à M. LEBEL, Adjoint à la culture, qui informe le Conseil Municipal de l'organisation de la « Rural Vintage - Foire St Maurice », organisée le 23 septembre 2023. A l'occasion de cette fête de responsabilité communale, le Comité des fêtes de Brissac-Quincé assurera pour sa part l'animation de la Foire St Maurice pour la journée du 23 septembre 2023. A cet effet, il convient d'allouer un budget spécifique pour cette animation. Le conseil municipal en date du 4 avril 2023 a validé le budget de 11 000 € pour cette animation. Le montant sera effectué en un seul versement au Comité des fêtes après signature d'une convention permettant de répartir les rôles de chacun.

Un bilan sera fait à l'issue de la manifestation de 2023. Si toutefois le montant des avances dépasse le total des dépenses engagés par le comité, celui-ci s'engage à restituer le trop-perçu en venant diminuer d'autant la participation de la commune lors des manifestations 2024 et des futures demandes de subventions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**43 VOIX POUR**

**1 VOIX CONTRE**

**2 ABSTENTIONS**

**ACCEPTE le versement des 11 000 € de subvention à verser en une seule fois au comité des fêtes de Brissac-Quincé pour l'animation de la St Maurice 2023**

**AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'engagements réciproques, et tout document relatif à ce dossier**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-5-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023

**Convocation du 31/05/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

**Excusés avec procuration**

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

**Absents**

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

## 6.

### **FINANCES PUBLIQUES – BUDGET PRINCIPAL – ECOLE – Participations communales**

Mme le Maire donne la parole à Mme JEAN, Adjointe aux affaires scolaires, qui rappelle que selon l'article L212-8, lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Par délibération n° 2020-11-03-7, la commune a décidé de faire participer les communes de domicile des élèves extérieurs, scolarisés sur le territoire de Brissac Loire Aubance, aux frais de scolarité dans le cadre des dispositions réglementant ces participations.

Afin de recouvrer ces frais, des conventions sont signées avec les communes concernées, mentionnant entre autres le montant de la participation. A cette fin, il est nécessaire d'arrêter le coût de scolarité à l'élève servant de référence au calcul.

Pour l'année scolaire 2022/2023 :

- Le coût de l'enfant élémentaire : 378.67 €
- Le coût de l'enfant maternelle : 1 455.98 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :***

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

***APPROUVE les montants énoncés ci-dessus***

***CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération***

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-6-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023



**SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 2023****Délib n° D2023-06-06-7****7- FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION – Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la construction d'un skate-park sur la commune déléguée de Brissac-Quincé****Convocation du 31/05/2023****Conseillers en exercice : 50**

	Pt 1	Pt 2 à 20
<b>Présents</b>	41	43
<b>Procurations</b>	3	3
<b>Votants</b>	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

**Excusés avec procuration**

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

**Absents**

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

## 7.

# FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION - Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la construction d'un skate-park sur la commune déléguée de Brissac-Quincé

Mme le Maire donne la parole à Mme LAROCHE, Adjointe à la vie associative et aux sports, pour motiver la présente délibération.

Dans le cadre du développement de son offre sportive, ludique et éducative de son territoire, la commune a engagé une réflexion concernant la restauration de l'aire de jeux extérieurs et la construction d'une aire de glisses (skate-park), le long de l'Aubance, proche des établissements sportifs, en centre-bourg de la commune déléguée de Brissac-Quincé.

Le site exceptionnel où est prévu l'aménagement s'ouvre naturellement à des activités et des échanges créant un lien social important. Une liaison douce est prévue, mais est ici hors projet. Le site remarquable dans lequel se dessinera cet aménagement fait l'objet également d'une attention particulière quant au respect de son environnement.

Le projet vertueux et objet de la demande de subvention consiste ici à créer une aire de glisses d'environ 600m<sup>2</sup> pour les skateboards, trottinettes, bmx et rollers.

Le coût global de l'opération est évalué à 267 000 € HT (date de valeur juin 2023) pour ce skate-park.

Pour sa réalisation, ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport entre 50 et 80% du montant HT de l'opération.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant (HT)	%
Commune	53 400 €	20
Département du Maine et Loire	53 400 €	20
Agence Nationale du Sport	160 200 €	60
TOTAL	267 000 €	100

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :*

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE le projet et cette demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, comme décrit ci-dessus et charge Mme le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à cette demande et de le transmettre aux services concernés.**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-1-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023



## SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 2023

*Délib n° D2023-06-06-8*

*8- FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION –*

*Approbation d'une subvention dans le cadre du forum des associations*

**Convocation du 31/05/2023**

**Conseillers en exercice : 50**

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

### Présents

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

### Excusés avec procuration

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

### Absents

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

## 8.

### **FINANCES PUBLIQUES – FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION – Approbation d'une subvention dans le cadre du forum des associations**

Mme le Maire donne la parole à Mme LAROCHE, Adjointe à la Vie Associative et aux sports, qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre du forum des associations visant à la promotion du tissu associatif local, un quizz a été organisé pour les participants pour gagner 5 bons de 50 € à faire valoir pour une cotisation 2023/2024 à une association, qui exerce son activité sur le Territoire de Brissac Loire Aubance.

Cette participation se fera sous forme de remboursement à la personne, sur présentation d'un justificatif d'adhésion de l'association, ou sous forme de règlement direct à l'association.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :*

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE le vote d'un budget de 250€ pour 5 bons de 50€ (divisibles sur plusieurs associations le cas échéant) CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-8-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023

## SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 2023

Délib n° D2023-06-06-9

9- FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION –

Approbation d'une subvention pour l'association de Jumelage avec Caluso

### Convocation du 31/05/2023

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

### Présents

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

### Excusés avec procuration

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

### Absents

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

**9.**

**FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION –**

**Approbation d'une subvention pour l'association de Jumelage avec Caluso**

Mme le Maire donne la parole à Mme LAROCHE, Adjointe à la Vie Associative et aux sports, qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre du jumelage avec Caluso (Italie), un évènement est organisé dans le cadre de la Rillaudée.

A cet effet, la commission vie associative et sports propose de verser une subvention de 1000 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :*

**45 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**1 ABSTENTION**

**APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1000 € à l'association de jumelage avec Caluso. CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-9-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023

**Convocation du 31/05/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

**Excusés avec procuration**

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

**Absents**

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

**10.**  
**FINANCES PUBLIQUES – TARIFICATION DE LA SALLE DU PRÉAU  
A SAULGÉ-L'HOPITAL**

Mme le Maire donne la parole à Mme LAROCHE, adjointe à la vie associative et aux sports rappelle au Conseil Municipal que la commune de Brissac Loire Aubance met à la location la salle du Préau à Saugé-l'Hôpital le week-end et à la journée les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant les vacances scolaires et jours fériés dans le cadre de réunions privées ou manifestations associatives.

Suite aux nombreuses plaintes répétées de riverains, il a été décidé de l'ouvrir à la location privée et aux manifestations associatives **uniquement à la journée de 9h à 22h30** :

- Pendant les vacances scolaires et jours fériés, les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis ou dimanche ;
- Hors vacances scolaires uniquement le samedi ou le dimanche.

Il est donc proposé au Conseil municipal de voter les tarifs de cette location sur une journée. La gratuité reste valable pour les associations.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :***

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE les tarifs mentionnés en annexe et applicable au 1er juillet 2023.**

**AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, de faire appliquer ces tarifications et signer tout document relatif à ce dossier.**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-10-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023



**Convocation du 31/05/2023**

**Conseillers en exercice : 50**

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

**Excusés avec procuration**

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

**Absents**

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

# 11.

## FINANCES PUBLIQUES – DÉCISION MODIFICATIVE n°1

Le budget primitif est un document prévisionnel adopté en début d'exercice. Il est nécessaire de l'adapter au fil du temps en fonction de l'activité de la collectivité.

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux finances, qui informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative concernant le budget principal pour prendre en compte les écritures ci-dessous.

Section de fonctionnement - Dépenses						Section de fonctionnement - Recettes					
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Dépenses		Opération	Chapitre	Article	Libellé	Recettes	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits					Diminution de crédits	Augmentation de crédits
		6233	Réception	11 000,00 €						- €	- €
		6574	Subvention		11 000,00 €						
		65888	Autres dépenses		21 595,00 €					- €	- €
	023		VIREMENT à l'investissement	21 595,00 €						- €	- €
	022		Dépenses imprévues	- €						- €	- €
<b>TOTAL</b>				<b>32 595,00 €</b>	<b>32 595,00 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>- €</b>	<b>- €</b>

Section d'investissement - Dépenses						Section d'investissement - Recettes					
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Dépenses		Opération	Chapitre	Article	Libellé	Recettes	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits					Diminution de crédits	Augmentation de crédits
						157		1313	REM sentier interpretation CD 49		9 251,00 €
						157		1312	REM sentier interpretation REGION		10 664,00 €
						131		1322	CHE cour école REGION		10 480,00 €
	153	21316	CIMETIER Exhumation		18 530,00 €	153					
	153	2116	CIMETIER Exhumation	18 530,00 €							
	90	21318	BLA mise aux normes mont rude		8 800,00 €						
	041	204412	PIERRE COUCHEE - B 1124		1,00 €		041	2111	PIERRE COUCHEE - B 1124		1,00 €
	020		DEPENSES IMPREVUES				024		CESSION DE BIEN		
							021		VIREMENT du fonctionnement	21 595,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>18 530,00 €</b>	<b>27 331,00 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>21 595,00 €</b>	<b>30 396,00 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>8 801,00 €</b>	<b>TOTAL</b>					<b>8 801,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**ADOpte la décision modificative présentée**

**CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, de signer tout courrier ou toute convention liée à ce versement.**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D20230606-1111-DEE  
Date de télétransmission : 03/06/2023  
Date de réception préfecture : 03/06/2023

**Convocation du 31/05/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

**Excusés avec procuration**

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

**Absents**

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

## 12.

### **FINANCES PUBLIQUES – BATIMENT – Facturation de clés de l'organigramme**

Mme le Maire, donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le Conseil Municipal que la commune travaille depuis plusieurs mois à rationaliser son schéma des clés d'accès aux bâtiments en adoptant par ailleurs un dispositif de clés sécurisées. Cette politique conduit à diminuer le nombre de clés, à rendre très difficile la reproduction des clés et ainsi maîtriser le nombre de clés en circulation et leurs détenteurs.

Un inconvénient est le coût de la solution à l'installation, mais aussi à son évolution en cas de perte qui peut engendrer des frais liés au matériel lui-même ainsi qu'au coût du personnel procédant au changement des serrures.

Afin de responsabiliser chacun et éviter que la collectivité ne supporte l'ensemble de ces frais, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à facturer à la personne physique ou morale, privée ou publique, n'ayant pas restitué à l'issue d'une occupation d'un bâtiment ou ayant égaré la clé ou le badge, l'ensemble des frais (matériel, prestation, personnel...) exposés par la collectivité et nécessaire au maintien de l'accès sécurisé aux bâtiments municipaux.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :***

***46 VOIX POUR***

***0 VOIX CONTRE***

***0 ABSTENTION***

***ADOpte la proposition telle qu'énoncée ci-dessus***

***CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, de signer tout courrier ou toute convention liée à ce dossier***

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-12-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023

## SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 2023

*Délib n° D2023-06-06-13*

*13- FINANCES PUBLIQUES – ÉCLAIRAGE PUBLIC - Convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques - Rue de la Glycine à Saint-Rémy-La Varenne - opération 050-20-14.03*

**Convocation du 31/05/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

### Présents

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

### Excusés avec procuration

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

### Absents

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

### 13.

## **FINANCES PUBLIQUES – ÉCLAIRAGE PUBLIC - Convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques - Rue de la Glycine à Saint-Rémy-La Varenne - opération 050-20-14.03**

Mme le Maire donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le Conseil Municipal que la commune poursuit l'opération d'effacements des réseaux aériens, rue de la glycine à Saint Rémy la Varenne, commune déléguée de Brissac Loire Aubance.

Ce projet d'enfouissement des réseaux permet de répondre au programme porté par la municipalité dans le cadre de la requalification de ses espaces publics,

Pour se faire, la commune doit signer une convention de mise à disposition, qui a pour objet la mise en œuvre de la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux d'enfouissement coordonnés du réseau :

Situé **Rue de la Glycine à SAINT REMY LA VARENNE**  
N° d'opération **050.20.14.03**

Vu le projet de convention de mise à disposition entre ORANGE, le SIEMML et la Commune de BRISSAC LOIRE AUBANCE,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes et dispositions de cette convention,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant aux fins de signature.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :***

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

***APPROUVE les termes et dispositions de la convention,  
AUTORISE Mme le Maire ou son représentant aux fins de signature.***

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 08/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



*Délib n° D2023-06-06-14**14- FINANCES PUBLIQUES – ÉCLAIRAGE PUBLIC - Convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques - Rue de la Mairie à Saint-Rémy-La Varenne -***Convocation du 31/05/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

**Excusés avec procuration**

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

**Absents**

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

## 14.

# FINANCES PUBLIQUES – ÉCLAIRAGE PUBLIC - Convention relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques - Rue de la Mairie à Saint-Rémy-La Varenne - opération 050-22-05.03

Mme le Maire donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le Conseil Municipal que la commune poursuit l'opération d'effacements des réseaux aériens, rue de la mairie à Saint Rémy la Varenne, commune déléguée de Brissac Loire Aubance.

Ce projet d'enfouissement des réseaux permet de répondre au programme porté par la municipalité dans le cadre de la requalification de ses espaces publics,

Pour se faire, la commune doit signer une convention de mise à disposition, qui a pour objet la mise en œuvre de la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux d'enfouissement coordonnés du réseau :

Situé **Rue de la Mairie à SAINT REMY LA VARENNE**  
N° d'opération **050.22.05.03**

Vu le projet de convention de mise à disposition entre ORANGE, le SIEML et la Commune de BRISSAC LOIRE AUBANCE,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE les termes et dispositions de la convention,  
AUTORISE Mme le Maire ou son représentant aux fins de signature.**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 08/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D23-06-06-14-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2023  
Date de réception préfecture : 08/06/2023



**SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 2023***Délib n° D2023-06-06-15**15- FINANCES PUBLIQUES – ÉCLAIRAGE PUBLIC - Approbation de réparations  
– DEVIS DEV050-23-252, DEV050-23-253, DEV317-23-88***Convocation du 31/05/2023****Conseillers en exercice : 50**

	Pt 1	Pt 2 à 20
<b>Présents</b>	41	43
<b>Procurations</b>	3	3
<b>Votants</b>	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

**Excusés avec procuration**

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

**Absents**

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

**15.**

**FINANCES PUBLIQUES – ÉCLAIRAGE PUBLIC - Approbation de réparations –  
DEVIS DEV050-23-252, DEV050-23-253, DEV317-23-88**

Mme le Maire donne la parole à M. Mercier, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le conseil municipal de plusieurs réparations à mettre en œuvre sur différents points d'éclairage.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

Il est proposé que la commune de BRISSAC LOIRE AUBANCE accepte de verser une participation pour les réparations suivantes :

Montant des opérations de travaux de réparation s'élèvent à 3 882,16 € Net HT

Taux du fonds de concours est de 75%

Montant du fonds de concours à verser au SIEML = 2 911,62 € Net HT

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

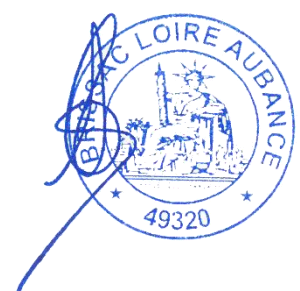
**VALIDE les opérations : DEV050-23-252, DEV050-23-253, DEV317-23-88**

**AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document à ce dossier**

**DECIDE de régler au SIEML les montants mentionnés ci-dessus, en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.**

N°DEVIS	INTITULE	LIBELLE	COMMUNES DELEGUEES	MONTANT DEPENSES	MONTANT FONDS DE CONCOURS
DEV050-23-253	Travaux de réparation	Remplacement lanterne n°19 Rue Louis Moron	BRISSAC	970,08 €	727,56 €
DEV050-23-252	Travaux de réparation	Remplacement lanterne n° 20 rue Louis Moron	BRISSAC	970,08 €	727,56 €
DEV317-23-88	Travaux de réparation	Remplacement câble entre n°83 et C1 Place de l'église	ST REMY	1942,00€	1456,50€

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU



Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-15-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023

## SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 2023

*Délib n° D2023-06-06-16*

*16- DOMAINE PUBLIC - VOIRIE - Convention d'autorisation de travaux, d'entretien avec le conseil départemental, et la Communauté de communes Loire Layon Aubance - Aménagement sécuritaire aux abords de l'école à Chemellier*

**Convocation du 31/05/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

### Présents

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

### Excusés avec procuration

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

### Absents

CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

## 16.

# **DOMAINE PUBLIC - VOIRIE - Convention d'autorisation de travaux, d'entretien avec le conseil départemental, et la Communauté de communes Loire Layon Aubance - Aménagement sécuritaire aux abords de l'école à Chemellier**

Mme le Maire donne la parole à M. MERCIER, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui présente au Conseil Municipal une convention d'entretien entre le Conseil Départemental de Maine et Loire, la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et la Commune de Brissac Loire Aubance pour sa commune déléguée de Chemellier, pour l'aménagement des abords de l'école, RD423, rue du Pelleron.

L'aménagement consiste à sécuriser la sortie de l'école avec un rétrécissement de chaussée et la création d'un plateau, mettre en place un cheminement piéton en direction de l'aire de loisirs et de rendre accessible, suivant les normes en vigueur, l'ensemble des trottoirs de la rue.

La Communauté de communes a la compétence « création aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », et à ce titre elle assure la maîtrise d'ouvrage pour la présente opération.

La présente convention a pour objet :

- d'autoriser la Communauté de communes à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements désignés, conformément aux plans projets ;
- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département, la Communauté de communes et la commune ;
- de définir et mettre à jour les modalités et interventions entre le Département, la Communauté de communes et la commune sur les RD en agglomération en modifiant l'article relatif à l'entretien des conventions passées, comme suit :

D'un commun accord, les parties décident de mettre à jour et de modifier l'article relatif à l'entretien des sections en agglomération, dont les limites sont définies par l'arrêté en vigueur :

- Sur la RD90, rue Henri Bouriche,
- Sur la RD123, rue de Longueville,
- Sur la RD161, rue des Tilleuls,
- Sur la RD423, rue du Pelleron
  - la convention d'autorisation de travaux et d'entretien signée le 22 mars 2007 entre le Département de Maine-et-Loire et la commune de Chemellier portant sur la section de la RD90 au PR9+200, commune de Chemellier concernant la réalisation et les modalités d'entretien du giratoire nord et de ses abords ;
  - la convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière signée le 29 septembre 2014 entre le Département de Maine-et-Loire et la commune de Chemellier portant sur la section de la RD90 du PR8+500 au PR8+680, commune de Chemellier concernant l'aménagement d'entrée d'agglomération sud.

**La Communauté de communes Loire Layon Aubance assurera à ses frais :**

la surveillance, l'entretien courant et le renouvellement si nécessaire des ouvrages autorisés par le Département ainsi que des éléments suivants :

Accuse de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-16-DE  
Date de transmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023

- les revêtements spéciaux de type résine, les peintures spéciales, les clous de chaussée, les plots...
  - les parkings longitudinaux,
  - les îlots centraux (y compris les balises B21 et J5 et autres équipements),
  - les bordures,
  - les ouvrages annexes des réseaux d'eau pluviale, les tampons de regard et grilles des réseaux d'eau pluviale,
  - la signalisation verticale relative aux mesures de police de la circulation,
  - la signalisation horizontale (de police, passage piétons, stationnement en rive sur chaussée, autres marquages),
  - les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération,
  - les équipements urbains de sécurité routière (bornes, barrières,...).
- la surveillance et l'entretien des trottoirs comprenant :
    - les réparations localisées et renouvellements de leur revêtement et de leur structure ainsi que le marquage au sol,
    - le remplacement ou la réparation des bordures et caniveaux.

**La Commune de Brissac Loire Aubance assurera à ses frais :**

- la surveillance, l'entretien courant et le renouvellement si nécessaire des parties d'ouvrages suivantes :
  - les réseaux d'eau pluviale hors ouvrages annexes (tampons de regard et grilles),
  - les aménagements paysagers,
  - le mobilier urbain,
  - la micro-signalétique,
  - le mobilier d'éclairage public,
- la surveillance et l'entretien des trottoirs comprenant :
  - L'entretien courant (balayage, nettoyage, ...),

**Le Département du Maine et Loire assurera à ses frais :**

- L'entretien lourd de la chaussée comprenant les réparations localisées et renouvellements de la couche de roulement et de la structure de la chaussée,
- L'entretien courant et le remplacement si nécessaire de la signalisation verticale relative au plan départemental de jalonnement,
- L'entretien des bandes transversales ocre en entrée d'agglomération si elles existent.

En cas de manquements de la Communauté de communes et /ou de la Commune à leurs obligations d'entretien, constatés par les services du Département, et après mise en demeure restée sans effet dans un délai qui ne peut être inférieur à 2 mois, la Présidente du Conseil départemental prendra les mesures nécessaires pour réaliser les travaux d'entretien aux frais et risques de la Communauté de communes et/ou de la Commune.

Accusé de réception en préfecture  
049-200064687-20230607-D-2023-06-06-16-DE  
Date de transmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023

Cette convention couvre une période de 10 ans renouvelable par tacite reconduction. Chaque partie se réserve le droit de réclamer le versement d'une indemnité réparant le préjudice que lui aurait causé l'inexécution fautive de la convention.

Le Département prend en charge le coût des travaux sur la base du prix d'un enduit superficiel calculé sur la base du barème du Département au 01 mars 2023, qui dans le cadre de la réfection de la couche de roulement aurait été amené à être réalisé.

Ces travaux comprennent les prestations suivantes :

Prestation	PU HT /m <sup>2</sup>	Quantité	Total HT	Total TTC
Enduits (y compris préparation)	4.40 €	990.00 m <sup>2</sup>	4 356.00 €	5 227.20 €

Après examen du projet, la participation du Département est donc estimée à la somme de 5 227.20 € TTC.

Le montant définitif des travaux pris en charge par le Département sera calculé à partir des quantités mises en œuvre.

**Par Conséquent,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes en vigueur ;

Vu le code de la route et notamment l'article R 411-2 ;

Vu le règlement de voirie départementale approuvé par délibération du Conseil départemental n°2019\_04\_CD\_0049 le 29 avril 2019, et par arrêté du Président du Conseil départemental le 7 juin 2019 ;

Vu la convention d'autorisation de travaux et d'entretien signée le 22 mars 2007 entre le Département de Maine-et-Loire et la commune de Chemellier portant sur la section de la RD90 au PR9+200, commune de Chemellier concernant la réalisation et les modalités d'entretien du giratoire nord et de ses abords ;

Vu la convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière signée le 29 septembre 2014 entre le Département de Maine-et-Loire et la commune de Chemellier portant sur la section de la RD90 du PR8+500 au PR8+680, commune de Chemellier concernant l'aménagement d'entrée d'agglomération sud ;

Vu la délibération du 6 septembre 2018 de la Communauté de communes reconnaissant d'intérêt communautaire la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire sur son territoire ;

**Considérant** le dossier présenté par la Communauté de communes au titre de l'aménagement sécuritaire au droit de l'école de Chemellier, rue du Pelleron dont le plan projet arrêté le 14 février 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE les termes et dispositions de cette convention**

**AUTORISE Mme le Maire ou son représentant aux fins de signature.**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-16-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023



## SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 2023

*Délib n° D2023-06-06-17*

*17- DOMAINE PUBLIC – ACQUISITION – Approbation d'un échange sans soulte entre la parcelle AB94 et AI418 sur la commune déléguée de Brissac-Quincé*

**Convocation du 31/05/2023**

Conseillers en exercice : 50

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	41	43
Procurations	3	3
Votants	44	46

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

### Présents

BARANGER Jocelyn	GALLIEN Adeline	LEROUX Eric
BARGEL Thierry	GODARD Claire	LEVEY Marc
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUERET Lydie	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	RABOUIN Céline
DERSOIR Armelle	LAMOUREUX Frédéric	ROSELIER Alain
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LE MASLE Didier	SAUVAITRE Marie
DUCHESNE Aurélie	LEBEL Bruno	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LECLERC Alice	TOUCHET Robert
FOURNIER Gilles	LEHEE Stephen	
GALLARD Thierry	LEROUGE Eric	

### Excusés avec procuration

BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
DROUET Ghislaine	à	BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire	à	LEHEE Stephen

### Absents

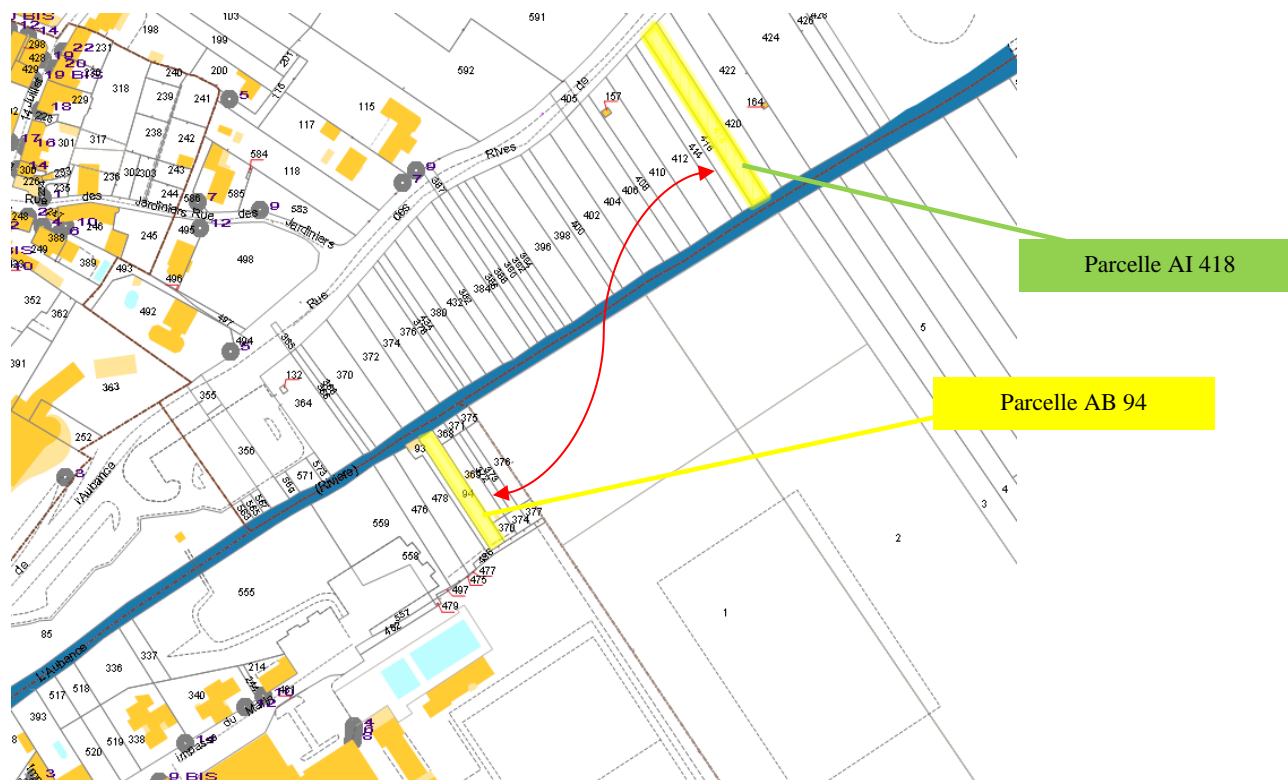
CATROUX Sophie  
MAILLET Eve  
RUIILLARD Valérie  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : TOUCHET Robert**

## DOMAINE PUBLIC – ACQUISITION – Approbation d'un échange sans soulte entre la parcelle AB94 et AI418 sur la commune déléguée de Brissac-Quincé

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir, depuis plusieurs années, la parcelle cadastrée AB 94 et située entre l'Aubance, le complexe sportif du marin et la piscine municipale. Cette parcelle permettra à la commune d'être propriétaire de toute la zone concernée et de pouvoir y développer tout projet d'intérêt général.

Pour se faire, il est proposé d'échanger sans soulte la parcelle AB 94 d'une surface de 355m<sup>2</sup> avec la parcelle communale AI 418 d'une surface de 576 m<sup>2</sup> et située de l'autre côté de l'Aubance



Tous les frais annexes sont à la charge de la commune.

Considérant l'intérêt stratégique de la parcelle AB 94 offrant la possibilité à la collectivité de retravailler la liaison entre les équipements des deux rives de l'Aubance,

Considérant le besoin d'acquérir la parcelle AB 94,

Considérant que tous les frais annexes à cette acquisition et cette cession sont à la charge de la commune,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :**

**46 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**ACCEPTE la cession et acquisitions des parcelles susvisées aux conditions suivantes :**

**Frais annexes et d'actes notariés à la charge de l'acquéreur**

**Acquisition sans soulte de la parcelle AB 94**

**CHARGE l'étude de Me MAUPETIT de la rédaction de l'acte**

**CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou M. PERCEVAULT, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération**

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture et publication le 07/06/2023  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230607-D-2023-06-06-17-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023

